

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **2 octobre 2017** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Michel Boilard
 Monsieur Fernand Brousseau
 Monsieur Marco Julien
 Monsieur Bertrand Le Grand
 Madame Monia Thivierge
 Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Vingt-deux (22) personnes sont présentes.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-10-201

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de septembre 2017
6. Retour sur la soirée de présentation de l'étude acoustique
7. Résolution d'appui pour la gestion de l'offre – Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches Nord
8. Don – Jeunesse J'Écoute
9. Commandite – Association de Ringuette de Lotbinière
10. Invitation UPA – Souper conférence
11. Facture de Dilicontracto (5^e rang)
12. Facture de Transporteurs en vrac
13. Autorisation des transferts budgétaires
14. Dépôt du rapport budgétaire – état comparatif des revenus et des dépenses
15. Offre d'emploi – Aide inspecteur
16. Salaire pour le surveillant de la patinoire
17. Programmation finale des travaux (TECQ) (résolution)
18. Recommandations d'activités d'entretien – ponts municipaux
19. Entente en l'absence de Réal (traitement des eaux usées)
20. Divers
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-202

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Vallée tient à souligner l'excellent travail réalisé par les bénévoles de la bibliothèque et tout particulièrement par la responsable madame Goudreau pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque. Tout le conseil se joint à elle pour les féliciter. Près d'une centaine de personnes étaient présentes.

Monsieur Boilard rappelle que la caserne de pompiers tient une journée portes ouvertes le 14 octobre de 9h30 à 14h.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-203

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés de septembre 2017 mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1700416	VICTOR CROTEAU	ARBITRE SOCCER 2017	60,00 \$
CPF1700417	NATHAN CÔTÉ	ARBITRE SOCCER 2017	60,00 \$
CPF1700418	AUDREY HÉBERT	ARBITRE SOCCER 2017	45,00 \$
CPF1700419	SAMUEL MARTIN	ENTRAÎNEUR SOCCER 2017	185,00 \$
CPF1700420	KELINA SHINK	ENTRAÎNEUR SOCCER 2017	282,64 \$
CPF1700421	VANESSA PICARD	ENTRAÎNEUR SOCCER 2017	285,00 \$
CPF1700422	ÉDUCAZOO	ACTIVITÉS TERRAIN JEUX	296,06 \$
CPF1700423	ENTREPRISES G DELISLE	FOSSÉS 5E RANG	3 232,32 \$
CPF1700424	ENTREPRISES G DELISLE	TUFFE-ROUTE DES PLAINES NORD	4 432,29 \$
CPF1700425	BML DIVISION SINTRA	MG-20B 5E RANG	349,03 \$
CPF1700426	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	RG PLAINE NORD, RTE BARON	979,59 \$
CPF1700427	EXCAVATIONS ESC STE-CROI	DÉBROUSSAILLAGE 6E RANG	1 546,41 \$
CPF1700428	EXCAVATIONS ESC STE-CROI	DÉBROUSSAILLAGE 6E RANG	672,60 \$
CPF1700429	EXCAVATIONS BROUSSEAU ET	TRANSPORT REBUT PONCEAU 5E RG	172,46 \$
CPF1700430	VITRERIE JACQUES	MOUSTIQUAIRE CHALET LOISIRS	55,19 \$
CPF1700431	QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL	ASPHALTE SABLE	1 192,38 \$
CPF1700432	ROGER GRENIER INC	BORDURE PELOUSE, PEINTURE	91,87 \$
CPF1700433	ACSIQ	FORMATION SÉC. CIVILE (3)	201,21 \$
CPF1700434	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	PAPETERIE	97,61 \$
CPF1700435	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	111,53 \$
CPF1700436	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉL. AFFAIRES	32,66 \$
CPF1700437	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	161,00 \$
CPF1700438	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU MUNICIPAL	336,19 \$
CPF1700439	HYDRO-QUÉBEC	FOURNAISE C.C.	82,22 \$
CPF1700440	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	637,09 \$
CPF1700441	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	196,44 \$
CPF1700442	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE, CHALET LOISIRS	229,81 \$
CPF1700443	HYDRO-QUÉBEC (ROUTE DES	SITE TRAITEMENT	673,97 \$
CPF1700444	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	STATION POMPAGE	82,22 \$
CPF1700445	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	290,24 \$
CPF1700446	RECYCLAV INC	OCT À DÉC. 2017	431,16 \$
CPF1700447	MAÇONNERIE VALLÉE DUTIL	MUR DE BRIQUES C.C.	43 322,58 \$
CPF1700448	FONDS D'INFORMATION SUR	AVIS DE MUTATION	16,00 \$

CPF1700449	IMPRESSIONNE MOI	ISSOUDUNOIS IMPRESSION	107,51 \$
CPF1700450	DILICONTRACTO INC	TRAVAUX 5E RANG CONTRAT	75 167,56 \$
CPF1700451	MRC DE LOTBINIÈRE	6 COMPOSTEURS DOMESTIQUES	180,00 \$
CPF1700452	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART	1 361,58 \$
CPF1700453	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART	1 424,18 \$
CPF1700454	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART	3 624,00 \$
CPF1700455	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART FOSSE SEPT	5 071,88 \$
CPF1700456	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART INCENDIE	526,71 \$
CPF1700457	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 944,96 \$
CPF1700458	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 010,43 \$
CPF1700459	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,95 \$
CPF1700461	EXCAVATION ST-ANTOINE	VOYAGE TERRE SITE TRAITEMENT	206,96 \$
CPF1700462	EXCAVATION ST-ANTOINE	VOYAGES TERRE C.C.	620,87 \$
CPF1700464	SERVI-POMPE S.P. INC	NETTOYAGE FOURNAISE	266,74 \$
CPF1700465	PRODUITS RGL ENR	PRODUITS ENTRETIEN	235,69 \$
CPF1700466	SYLVIE GOUDREAU	REPAS-DÉMÉNAGEMENT BIBLIO	20,36 \$
CPF1700467	MARIE MERCIER	DÉMÉNAGEMENT BIBLIO	70,55 \$
CPF1700468	SERVICES DE CARTES DESJA	NUIT CAMPING TERRAIN JEUX	69,42 \$
CPF1700469	SERVICES DE CARTES DESJA	TERRAIN JEUX	219,24 \$
CPF1700470	SERVICES DE CARTES DESJA	PRODUITS NETTOYAGE	27,58 \$
CPF1700471	SERVICES DE CARTES DESJA	CHLORE	54,25 \$
CPF1700472	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE, DIESEL	116,24 \$
CPF1700473	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,32 \$
CPF1700475	MARQUAGE ET TRAÇAGE DU Q	LIGNAGE DES RUES	4 218,05 \$
CPF1700476	ENTREPRISES G DELISLE	VOYAGE DE TUFFE	465,65 \$
		SOUS-TOTAL	159 003,45 \$
		RÉMUNÉRATION:	9 451,30 \$
		TOTAL:	168 454,75 \$

6. RETOUR SUR LA SOIRÉE DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude sur le bruit est déposée et le conseil en prend acte. Madame la mairesse fait un retour sur la soirée et mentionne que la documentation sera disponible dès le lendemain sur le site internet de la municipalité.

7. RÉOLUTION D'APPUI POUR LA GESTION DE L'OFFRE – PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

RÉSOLUTION 2017-10-204

ATTENDU QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

ATTENDU QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

ATTENDU QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale

du commerce (OMC);

ATTENDU QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

ATTENDU QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal d'Issoudun demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

8. DON – JEUNESSE J'ÉCOUTE

Le conseil constate qu'un don a été fait au printemps de cette année.

9. COMMANDITE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE

Le conseil préfère que les joueuses d'Issoudun déposent une demande de remboursement dans le cadre des activités sportives remboursées à 25 % jusqu'à concurrence de 100 \$

10. INVITATION UPA – SOUPER CONFÉRENCE

Étant donné la dissolution prochaine du conseil actuel, madame la mairesse demande à la directrice générale de faire suivre l'invitation aux membres du conseil qui seront élus sans opposition.

11. FACTURE DE DILICONTRACTO (5^E RANG)

ATTENDU QUE la MRC recommande le paiement no 3 relatif aux travaux exécutés dans le 5^e rang;

ATTENDU QUE Dilicontracto a transmis une facture pour le montant de 29 841,85 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la retenue sera libérée en octobre 2018;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer la facture de Dilicontracto sur réception pour le montant ci-haut mentionné et de prélever ce montant à même les surplus accumulés.

12. FACTURE DE TRANSPORTEURS EN VRAC

RÉSOLUTION 2017-10-206

ATTENDU QUE Les Transporteurs en vrac ont transmis une facture en lien avec les travaux du 5^e rang;

ATTENDU QU'un des entrepreneurs a facturé directement la municipalité

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer le montant de 8730 \$ taxes incluses à Les Transporteurs en vrac (facture 2017001) et de prélever ce montant à même les surplus accumulés.

13. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE – ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses et le conseil en prend acte.

14. AUTORISATION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION 2017-10-207

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé l'état comparatif des revenus et des dépenses;

ATTENDU QUE certains postes budgétaires annoncent des excédents et d'autres des déficits;

ATTENDU QUE la directrice générale propose certains transferts afin d'équilibrer les postes budgétaires;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à effectuer les transferts budgétaires tels que présentés.

15. OFFRE D'EMPLOI – AIDE-INSPECTEUR

RÉSOLUTION 2017-10-208

ATTENDU QUE l'aide-inspecteur a démissionné au début de l'été;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal ne fournit pas à la tâche;

ATTENDU QU'il est opportun de débiter la recherche d'un aide-inspecteur;

ATTENDU QUE la municipalité a une politique de gestion du personnel incluant une grille salariale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches afin d'embaucher un aide-inspecteur au plus tard au printemps 2018.

16. SALAIRE POUR LE SURVEILLANT DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2017-10-209

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un surveillant pour la patinoire pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste à temps partiel ne nécessitant pas d'expertise particulière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches afin d'embaucher un surveillant de patinoire au salaire minimum.

17. PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX (TECQ) (RÉSOLUTION)

RÉSOLUTION 2017-10-210

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de

celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE la programmation originale des travaux à effectuer est la suivante :

1. Bordures de rue en béton au niveau de la rue principale
2. Refaire le réseau pluvial sur la principale
3. L'allongement du trottoir de la rue principale
4. Refaire les ponceaux et la route du 5^e rang

QUE les travaux ont tous été réalisés.

18. RECOMMANDATIONS D'ACTIVITÉS D'ENTRETIEN – PONTS MUNICIPAUX

L'inspecteur municipal devra acheter et installer des panneaux aux entrées du pont de la route Frenette «Obligation de descendre de bicyclette» tel qu'exigé par le ministère des Transports.

19. ENTENTE EN L'ABSENCE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL (TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

RÉSOLUTION 2017-10-211

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal est également responsable du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU'en l'absence de l'inspecteur municipal, actuellement personne ne peut intervenir en cas d'urgence au site de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Bélanger, inspecteur municipal à Saint-Édouard-de-Lotbinière est disposé à prendre la relève en cas d'urgence ou pendant les vacances de l'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente avec monsieur Bélanger tel que proposé.

20. DIVERS

Aucun point.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-10-212

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

